

Les Restaurants du Cœur – Association Départementale Moselle Ouest (AD57A)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2024

Les Restaurants du Cœur – Association Départementale Moselle Ouest (AD57A)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIREN : 400 071 353

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2024

A l'assemblée générale de l'association Les Restaurants du Cœur – Association Départementale Moselle Ouest (AD57A)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du Cœur – Association Départementale Moselle Ouest (AD57A) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.b « changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 22 « compte de résultat par origine et destination » et la note 23 « compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 26 septembre 2024



Laurence FOURNIER

Associée

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024			EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	162 660	138 822	23 839	27 860
Autres immobilisations corporelles	586 916	391 796	195 119	170 471
Immobilisations corporelles en cours	5 315		5 315	2 401
Avances et acomptes sur immobilisations	350 944		350 944	52 875
Sous-total – Immobilisations corporelles	1 105 835	530 618	575 217	253 606
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 008		1 008	1 008
Sous-total – Immobilisations financières	1 023		1 023	1 023
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	1 106 857	530 618	576 239	254 629
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	337		337	1 652
Autres créances	68 750		68 750	9 904
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	285 303		285 303	475 027
Charges constatées d'avances	4 430		4 430	4 851
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	358 820		358 820	491 434
TOTAL GÉNÉRAL	1 465 677	530 618	935 059	746 063

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	15 000
Fonds propres avec droit de reprise	92 468	76 858
Réserves	197 249	197 249
Report à nouveau	173 044	165 443
Excédent ou déficit de l'exercice	39 007	7 601
Sous-total : Situation nette	516 768	462 151
Subventions d'investissement	284 693	254 022
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	801 460	716 172
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	55 058	1 595
TOTAL II – FONDS DÉDIÉS	55 058	1 595
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 470	12 583
Dettes fiscales et sociales	3 261	5 218
Autres dettes	2 258	987
Sous-total des dettes	61 988	18 788
Produits constatés d'avance	16 553	9 507
TOTAL IV – DETTES	78 542	28 295
TOTAL GÉNÉRAL	935 059	746 063

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	817	1 746
Ventes de prestations de services	2 970	2 790
Produits des manifestations	4 612	30 304
Sous-total – Ventes de biens et services	8 399	34 840
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Concours publics</i>		
<i>Subventions d'exploitations</i>	265 984	130 619
<i>Sous-total – Concours publics et subventions</i>	265 984	130 619
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	370 533	320 327
<i>Dons sur manifestations</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL</i>		
<i>Sous-total – Ressources liées à la générosité du public</i>	370 533	320 327
Contributions financières reçues		
<i>Contributions reçues d'une entité Restaurants du Cœur</i>	11 752	6 332
<i>Contributions reçues d'autres OSBL</i>	49 459	44 143
<i>Sous-total – Contributions financières</i>	61 211	50 475
Sous-total – Produits de tiers financeurs	697 729	501 421
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	3 595	4 439
Utilisations des fonds dédiés	920	1 905
Autres produits	1	
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	710 644	542 603

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Achats		
Achats de marchandises		2 013
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés		2 013
Autres achats et charges externes	556 753	470 724
Aides financières versées		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale	7 252	7 016
Autres aides financières		
Sous-total – Aides financières	7 252	7 016
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	129	131
Autres impôts et taxes	7 820	1 061
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	7 949	1 192
Charges de personnel		
Salaires et traitements	8 306	8 437
Charges sociales	1 496	1 582
Sous-total – Charges de personnel	9 802	10 020
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	64 992	69 972
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Sous-total – Dotations aux amortissements et dépréciations	64 992	69 972
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	54 383	
Autres charges	0	0
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	701 131	560 936
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	9 513	-18 333
Produits financiers		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 875	3 547
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	7 875	3 547
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 875	3 547
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	17 388	-14 786

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 549	22 408
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 549	22 408
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opération en capital	2 930	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		21
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 930	21
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	21 619	22 387
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	743 067	568 558
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	704 061	560 957
EXCÉDENT OU DÉFICIT	39 007	7 601
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	1 662 981	1 168 433
Prestations en nature	337 154	235 430
Bénévolat	3 245 228	2 395 811
TOTAL	5 245 363	3 799 673
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	1 662 981	1 168 433
Mise à disposition gratuite de biens	235 931	235 234
Prestations en nature	101 223	196
Personnel bénévole	3 245 228	2 395 811
TOTAL	5 245 363	3 799 673
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>1 037 468</i>	<i>1 219 317</i>

4. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur de MOSELLE OUEST gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

- L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés
- Les autres activités autour de l'aide alimentaire (ateliers cuisine, accompagnement alimentaire et hygiène,...)
- Les activités d'aide à l'autonomie, lien social et d'accompagnement des personnes accueillies
- L'aide au logement (auprès des Gens de la rue, l'hébergement d'urgence ou autres logements)
- Les activités de loisirs : cinéma, vacances - Les ateliers de Français et Accompagnement scolaire

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurant du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

5. FAITS MAJEURS

Par décision du CA en date du 15 novembre 2022, les membres ont validé le projet de déménagement du siège et de l'entrepôt.

Les futures installations détenues par l'Eurométropole de Metz feront l'objet d'un bail emphytéotique. Des investissements de 500 K€ seront réalisés par les Restos (AN / AD) et concerneront les chambres froides, les racks, les chariots élévateurs, l'aménagement de la cuisine. En parallèle des travaux de mise aux normes seront réalisés par la Métropole pour 500 K€ également.

Par décision du Bureau, le déménagement du siège a eu lieu le 1er décembre 2023.

Par décision du CA du 05/01/2024, le bail emphytéotique de l'entrepôt a été validé. Mais le déménagement a pris du retard et est prévu durant l'exercice 2024/2025.

6. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation, modifié par le règlement ANC n°2020-08 ainsi que les règlements ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 et ANC n°2023-01 du 12 mai 2023.

b. Changement de méthode comptable

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 contre le séparatisme demande à toutes les associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 et bénéficiant de financements étrangers de tenir un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (EAR) dans l'annexe de leurs comptes annuels. L'exercice 2023-2024 est la première année d'application de ce règlement.

Les modalités d'établissement et de présentation de cet EAR ont été définies par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) via les règlements suivants :

- Règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement vient préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels.
- Règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 »

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions

i. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2023/2024 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2023/2024 s'élève à 5 088 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. AUTRES INFORMATIONS

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

12. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2023	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2024
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions - Immeubles - Entrepôts					
Structures légères - Algeco					
Rénovations immobilières - Installations générales					
Agencement, aménagements divers	166 916	21 357	18 697		169 576
Matériel de transport (véhicules, transpalettes...)	314 298	56 293	12 990		357 602
Matériel & mobilier bureau	37 204	3 858			41 062
Installations à caractère spécifique (chambres froides, ...)	156 556	5 359		745	162 660
Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations	17 739	936			18 675
Terrains et constructions en cours					
Rénovations immobilières en cours	2 401	6 060	2 401	-745	5 315
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations	52 875	298 069			350 944
Immobilisations corporelles	747 990	391 933	34 088		1 105 835
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	15				15
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 008				1 008
Immobilisations financières	1 023				1 023
Total des immobilisations	749 013	391 933	34 088		1 106 857

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2023	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2024
Amortissements des logiciels et autres Immobilisations incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et entrepôts					
Amortis./structures légères (Algeco, Mobil home)					
Amortis./rénovations, installations générales					
Amortis./agencements et aménagements divers.	143 531	6 204	15 767		133 968
Amortis./matériel de transport	172 717	46 529	12 990		206 256
Amortis./matériel et mobilier bureau	37 204	384			37 587
Amortis./installations à caractère spécifique (chambres froides, ...)	128 697	10 125			138 822
Amortis / matériels pour ACI(jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	12 235	1 750			13 985
Amortissements des immobilisations corporelles	494 384	64 992	28 757		530 618
Total des amortissements	494 384	64 992	28 757		530 618

13. Bilan Actif : Stocks, Créances et Produits à recevoir

Stocks (en €)	au 30/04/2024			au 30/04/2023
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Stocks centres missions sociales				
Total du stock des centres				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	1 008	1 008	
Créances Diverses	15	15	
Total des créances de l'actif immobilisé	1 023	1 023	
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)	337	337	
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	68 750	68 750	
Total des créances de l'actif circulant	69 087	69 087	

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2024	Montant brut au 30/04/2023
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		1 543
Clients, locataires et comptes rattachés		143
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques	67 718	5 917
Association Nationale		
Débiteurs et créditeurs divers		
Total des produits et subventions à recevoir	67 718	7 603
<i>Dont subventions et contributions à recevoir</i>	<i>67 718</i>	<i>5 917</i>

14. Bilan Actif : VMP, Disponibilités, Charges Constatées d'avance

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au	Plus-Values latentes	Moins-Values latentes	
SICAV					
Fonds Communs de Placement					
Total des VMP					

Disponibilités (en €)	Montant brut au 30/04/2024	Montant brut au 30/04/2023
Comptes sur livrets (livret A)	261 921	458 370
Comptes-courant	20 388	13 431
Caisse	639	793
Intérêts courus	2 355	2 433
Total des disponibilités	285 303	475 027

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2024	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations	1 459	1 459	
Maintenance	148	148	
Assurances	220	220	
Autres Charges	2 603	2 603	
Total des charges constatées d'avance	4 430	4 430	

15. Bilan Passif : FONDS PROPRES & FONDS DÉDIÉS

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2023	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2024
Fonds propres sans droit de reprise	15 000						15 000
Fonds Propres avec droit de reprise	76 858		15 610				92 468
Réserves	197 249						197 249
Report à nouveau – Reprise subventions antérieurs							
Report à nouveau	165 443	7 601					173 044
Résultat comptable de l'exercice	7 601	-7 601	39 007				39 007
Situation nette	462 151		54 617				516 768
Subventions d'investissement	254 022		48 220	17 549			284 693
Total des Fonds propres	716 172		102 837	17 549			801 460

*GP = Générosité du Public

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager au 30/04/2023	Engagements	Utilisations	Fonds à engager au 30/04/2024
Sur subventions d'exploitation	1 595	54 383	920	55 058
Sur contributions financières d'autres organismes				
Sur ressources liées à la Générosité du public				
Total des fonds dédiés	1 595	54 383	920	55 058

16. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2023	Dotations	Reprises	Provisions au 30/04/2024
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation :				
- des immobilisations incorporelles				
- des immobilisations corporelles				
- des immobilisations financières				
- des stocks				
- du compte client				
- des autres créances				
Total des provisions pour dépréciations				
Total des provisions				

17. Bilan passif : État des Échéances des DETTES

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2024	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 470	56 470			12 583
Personnel et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales	3 261	3 261			5 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	2 258	2 258			987
Produits perçus d'avance	16 553	16 553			9 507
Total des dettes	78 542	78 542			28 295

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2024	Montant brut au 30/04/2023
Fournisseurs	6 777	4 394
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
État & Collectivités Publiques		
Débiteurs et créditeurs divers	2 258	700
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	9 035	5 094

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2024	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus
Subventions	16 553	16 553		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance				
Total des produits constatés d'avance	16 553	16 553		

18. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules Mobilier, matériels de bureau & informatique Autres						
Total des engagements en crédits-bails						

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total des immobilisations en crédit-bail				

19. DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Subventions d'investissement		
État	225 747	232 498
Région	38 373	4 077
Département	6 307	9 370
Communes	14 266	8 077
Collectivités publiques		
Autres		
Total subventions d'investissement	284 693	254 022
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)		
État & DDCSPP	151 237	34 400
Région		
Département	14 900	8 000
Communes et Communautés urbaines	67 591	70 011
Autres	32 256	18 208
Total subvention d'exploitation	265 984	130 619
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés		
Allocations logements		
Total concours publics		

20. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources 30/04/2024
Néant	
Total	

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

21. RÉSULTATS ANALYTIQUES

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire		325 748	149 119	474 867	474 867	
Autonomie, lien social et accompagnement	11 752		53 199	64 951	64 951	
Emploi						
De la Rue au Logement		5 764	75 598	81 362	81 362	
Aide et Pilotage des Missions sociales		9 145	2 351	11 497	11 497	
Frais de fonctionnement		29 876	80 515	110 391	71 385	39 007
Frais de Recherche de fonds						
Total	11 752	370 533	360 782	743 067	704 061	39 007

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

22. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024		EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	370 533	370 533	320 327	320 327
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	370 533	370 533	320 327	320 327
Dons manuels	370 533	370 533	320 327	320 327
Mécénats				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Dons sur manifestations				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	105 630		115 708	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	61 211		50 475	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	44 418		65 233	
Produits des manifestations	4 612		30 304	
Autres produits non liés à la générosité du public	39 806		34 929	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	265 984		130 619	
Subventions de l'Union européenne				
Subventions de l'État français	151 237		34 400	
Subventions des Collectivités territoriales	82 491		78 011	
Autres subventions	32 256		18 208	
Concours publics				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	920		1 905	
TOTAL DES PRODUITS	743 067	370 533	568 558	320 327
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	578 293	340 657	519 952	295 576
– Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	474 867	325 748	450 401	285 388
<i>Distribution adultes & bébés</i>	474 867	325 748	450 401	285 388
<i>Collecte, ramasse</i>				
<i>Aide alimentaire à la personne dans les centres</i>				
<i>Atelier cuisine</i>				
<i>Hygiène et accompagnement alimentaire</i>				
– Autonomie, lien social et accompagnement	64 951		40 281	
<i>Autonomie</i>				
<i>Lien social</i>	64 951		40 281	
<i>Accompagnement</i>				
– Emploi				
<i>A.C.I.</i>				
<i>Petites Ruches</i>				
– De la Rue au Logement	26 979	5 764	23 048	6 086
<i>Gens de la Rue</i>	26 979	5 764	23 048	6 086
<i>Hébergement, Logement</i>				
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales	11 497	9 145	6 222	4 102
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
– Actions réalisées par l'organisme				
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes				

Compte de Résultat par origine et destination - suite

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024		EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	71 385	29 876	40 984	24 751
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			21	
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	54 383			
TOTAL DES CHARGES	704 061	370 533	560 957	320 327
EXCÉDENT ou DÉFICIT	39 007		7 601	

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024		EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	5 009 334	5 009 334	3 564 244	3 564 244
Bénévolat	3 245 228	3 245 228	2 395 811	2 395 811
Prestations en nature	101 125	101 125		
Dons en nature	1 662 981	1 662 981	1 168 433	1 168 433
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 458		4 916	
Prestations en nature	2 458		4 916	
Dons en nature				
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	233 571		230 514	
Prestations en nature	233 571		230 514	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	5 245 363	5 009 334	3 799 673	3 564 244
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 876 298	4 640 269	3 747 499	3 512 070
Réalisées en France	4 876 298	4 640 269	3 747 499	3 512 070
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	102 068	102 068	3 406	3 406
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	266 997	266 997	48 768	48 768
TOTAL DES CHARGES	5 245 363	5 009 334	3 799 673	3 564 244

23. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
1- MISSIONS SOCIALES	340 657	295 576	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	370 533	320 327
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
Distribution Alimentaire	325 748	285 388	Dons manuels	370 533	320 327
Autonomie, lien social et accompagnement			Legs, donations et assurances-vie		
Emploi			Mécénats		
De la Rue au Logement	5 764	6 086			
Aide au pilotage nationale des Missions sociales	9 145	4 102	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Relations institutionnelles et veille stratégique			Dons sur manifestations		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	29 876	24 751			
TOTAL DES EMPLOIS	370 533	320 327	TOTAL DES RESSOURCES	370 533	320 327
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public		
			Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public	Données non disponibles	Données non disponibles
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
1- Contributions volontaires aux missions sociales	4 640 269	3 512 070	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	4 640 269	3 512 070	Bénévolat	3 245 228	2 395 811
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	101 125	
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	102 068	3 406	Dons en nature	1 662 981	1 168 433
3- Contributions volontaires au fonctionnement	266 997	48 768			
TOTAL DES EMPLOIS	5 009 334	3 564 244	TOTAL DES RESSOURCES	5 009 334	3 564 244

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
- Utilisation		
+ Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

24. ANNEXES

a. Effectifs bénévoles

Effectifs Bénévoles	Nombre sur l'exercice 2023 / 2024	Nombre sur l'exercice 2022 / 2023
Bénévoles	1 018	697

b. Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2024	Nombre moyen au 30/04/2023
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
Sous- Total Contrat Aidés		
CDD/CDI	0,34	0,34
Total Effectifs salariés	0,34	0,34

c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2023 / 2024	95,69	73,52	524,25	693,46
Exercice 2022 / 2023	94,80	214,00	285,00	593,80

d. Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
704 061	704 061

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
743 067	743 067

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le trésorier de l'association